DLP 25-8-76237476

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "MIDI-PYRENEES"
(ARIEGE, AVEYRON, HAUTE-GARONNE, GERS, LOT, HAUTES-PYRENEES, TARN, TARN-ET-GARONNE)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
Rue St-Jean prolongée - B. P. nº 20 - 31130 BALMA - (Tél. 83-81-55 - 83-82-55)

ABONNEMENT ANNUEL 50 F
S/Rég. recettes Dir. Dép. Agri. Hte-Gne
Rue St-Jean prolongée - BALMA
C. C. P. 8612-11 R TOULOUSE

- Bulletin technique N° 77 (21ème envoi de 1976) - 20 Août 1976

VIGNE

- Tordeuses de la grappe (Eudemis - Cochylis) :

Le troisième vol de papillons d'Eudemis se poursuit, en régression dans la Haute-Garonne (Frontonnais) et le Tarn (Gaillacois), en progression en Tarn-et-Garonne et dans le Gers. Un troisième vol de Cochylis est aussi observé dans quelques localités (Fabas, en particulier).

Dans les secteurs où un traitement avait été conseillé dans le précédent bulletin (régions de Fronton, Fabas (31) et de Gaillac (81)), il pourrait être renouvelé, si cela n'a pas encore été fait, là où des pluies orageuses importantes (plus de 20 à 25 mm) se sont produites du 13 au 16 août.

Dans les autres régions, Tarn-et-Garonne et Gers notamment, une application pourrait être effectuée dès réception dans les vignes ayant subi des attaques sensibles au cours de la deuxième génération.

Préférer un produit à utiliser par poudrage et respecter la législation sur les limites d'emploi avant la récolte.

- Mildiou : Les pluies orageuses tombées au voisinage du 15 août ont amené un réveil du champignon dans les vignes où des taches existaient. Pour protéger le jeune feuillage, principalement dans les jeunes plantations et dans les vignes grêlées, appliquer un nouveau traitement en préférant un produit à longue persistance d'action du type bouillie bordelaise par exemple.

- Black-rot : Ce champignon ne se montre virulent, cette année, que dans quelques foyers heureusement très localisés (Lagrave, 81). Dans ces vignes, il est nécessaire de poursuivre la protection en fonction du temps. Placer les applications autant que possible avant les pluies contaminatrices.

Nous rappelons que, contrairement au mildiou, le black-rot peut attaquer les raisins jusqu'à la récolte.

- Pourriture grise : Ce champignon a retrouvé des conditions favorables à son évolution à la suite des pluies orageuses de la période du 13 au 16 août.

Là où des dommages sont à redouter (présence de tordeuses de la grappe, vignes particulièrement sensibles), un traitement spécifique pourra être envisagé en le plaçant au moins trois semaines avant la récolte.

ARBRES A FRUITS A PEPINS

- Carpocapse des pommes, des poires, des coings et Tordeuse orientale :

L'activité des papillons de deuxième génération de carpocapse se poursuit encore. Dans les vergers où l'on redoute des dégâts, si le traitement conseillé pour le début du mois d'août n'a pas été renouvelé après les orages du 15 août, il y a lieu de le faire dès réception.

Dans les vergers mitoyens de plantations de pêchers, choisir un produit efficace à la fois contre le carpocapse et contre la tordeuse orientale, à la dose recommandée contre ce deuxième ravageur.

ARBRES A FRUITS A NOYAU

P101

- Tordeuse orientale du pêcher sur pêches tardives :

Sur les variétés dont la récolte ne commence pas avant le 1er septembre, un

.../...

traitement pourrait encore être appliqué le 23 ou le 24 août avec un produit à base, soit de mévinphos, soit de dichlorvos.

/CULTURES LEGUMIERES/

- Melon : Sur les cultures tardives, continuer la protection contre l'oïdium afin d'obtenir des fruits de la meilleure qualité possible.

/GRANDES CULTURES/

COLZA D'HIVER:

- Phoma lingam : Ce champignon qui occasionne des fontes de semis, et ultérieurement attaque les plantes au niveau du collet et provoque ainsi de la verse, se développe à partir d'anciennes cultures de colza. Une précaution élémentaire consiste donc à enfouir soigneusement les résidus de culture lors de la reprise des terres.

- Désinfection des semences : Cette opération, qui consiste à protéger les graines et les plantules contre les attaques de champignons parasites, est indispensable. Généralement les semences (S.O.C.) sont traitées, s'en assurer en lisant les étiquettes. Dans les autres cas, un des produits ci-après peut être employé en se conformant aux indications données par les fabricants : organo-mercuriques ; thirame ; oxyquinoléate de cuivre ; captane ; dichlone.

- Altises : Les risques d'attaques des jeunes plantules par cet insecte sont toujours existants. Une bonne protection peut être acquise pendant trois à quatre semaines à partir de la levée en pratiquant un enrobage des semences avec l'un des insecticides suivants : lindane à 45 g de m.a./kg de semences ou méthiocarbe à 25 g de m.a./kg. Réaliser le traitement dans les heures qui précèdent le semis en ajoutant une petite quantité d'huile végétale afin d'améliorer l'adhérence de ces produits.

- Désherbage en pré-semis : Peu d'éléments nouveaux en la matière ; les spécialités commercialisées assurent une bonne protection contre les graminées et certaines dicotylédones ; le problème des crucifères demeure.

diallate (Avadex) : 1,400 kg de m.a./ha ;
napropamide (Dévrinol) : 1,250 kg de m.a./ha ;
nitralin (Planavin) : 1,125 kg de m.a./ha ;
trifluraline (Tréflan) : 1,200 kg de m.a./ha ;
association napropamide + nitralin (Zulan - Fulton): 0,700 kg + 0,800 kg de m.a./ha.

Se conformer aux instructions des fabricants pour la réalisation des traitements.

/NOTE IMPORTANTE/

Respecter rigoureusement la législation sur les limites d'emploi des produits avant la récolte ; la dernière application étant responsable de la plus grande quantité de résidus dans les produits récoltés.

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles,

J. BESSON - E. JOLY - G. MELAC

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Chef de la Circonscription phytosanitaire "MIDI-PYRENEES",

J. TOUZEAU

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de "MIDI-PYRENEES".

Le Directeur-Gérant : P. JOURNET

C.P.P.A.P. - N° 532 A.D.